



## MEMENTO RADIO

(PROJET VER 1]

L'Association Départementale des chasseurs de l'Ain de grand gibier avec l'aide technique des Radioamateurs de la sécurité civile vont essayer de vous apporter toutes les informations nécessaires quant à l'utilisation des fréquences radio lors de nos battues du grand gibier.

En effet, il faut savoir que le spectre radio électrique en France est très occupé et très réglementé par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences)

Nous pouvons donc malencontreusement nous retrouver sur une portion de fréquence que ne nous pouvons pas utiliser et que celle-ci appartienne à un service privé ou officiel.

Par conséquent **NUL N'EST CENSE IGNORER LA LOI** et cela peut conduire à des amendes sérieusement élevées

1<sup>er</sup> exemple d'attribution que nous pouvons voir sur internet :

La fréquence 154,487 Mhz, celle-ci fait partie de la bande VHF, elle fait partie des fréquences itinérantes (il y en a plusieurs) (utilisée par de nb utilisateurs, non protégée des perturbations et utilisable sur un secteur donné précis ainsi qu'une puissance déterminée donnée par l'ANFR sur demande de fréquence faite par l'utilisateur (société de chasse X)

Celle-ci est donc attribuée à un secteur bien défini et ne peut pas être utilisée en simultané sur un autre secteur

2eme Le réseau PMR (bande UHF 446,000 Mhz à 446,1937 Mhz)

Celui ci peut être utilisé pour nos activités de chasse

A : Postes réglementaires :

Tout poste certifié PMR avec une antenne non amovible respectant la puissance maximum de 0,5 w



Pour la grande partie des chasseurs utilisant des postes types Baofeng , il est impératif pour se rapprocher le plus possible de la réglementation et d'éviter une amende de procéder aux modifications suivantes :



- respecter le plan de fréquence ci dessous
  - interdire par le logiciel de programmation tout accès au poste dans la bande de fréquence VHF
  - interdire par le logiciel de programmation tout accès au poste dans la bande de fréquence en dessous de 446 mhz et au dessus de 446,200 mhz
  - Programmer la puissance la plus basse (low)
- Rendre l'antenne inamovible en la collant avec de la loctit rouge au pas de vis sans changer l'antenne d'origine du poste par une plus grande qui augmenterait la PAR du poste

L'ensemble de ces mesures prises ne peuvent pas rendre conformes le poste à la réglementation mais devra prouver que l'effort nécessaire a été réalisé pour s'y rapprocher

Pour les utilisateurs de BAOFENG, vous pourrez vous servir du logiciel CHIRP (gratuit) et du cordon de programmation du poste concerné afin d'y apporter les modifications nécessaires

<https://chirpmyradio.com/projects/chirp/wiki/Home>

Canal	Fréquence exacte en Mhz
1	446.00625
2	446.01875
3	446.03125
4	446.04375
5	446.05625
6	446.06875
7	446.08125
8	446.09375
9	446.10625
10	446.11875
11	446.13125
12	446.14375
13	446.15625
14	446.16875

**Ce memento vous est transmis à titre indicatif et seule votre responsabilité est engagée dans l'utilisation de vos systèmes de communication .**  
**Vous avez aussi la possibilité pour l'obtention de fréquences itinérantes de vous rapprocher de L'ANFR – MAISON ALFORT**